

Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

VOCATION : Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

La stratégie du Parc naturel régional dans le domaine de l'aménagement du territoire, présentée en première partie de cette vocation 5, permet de structurer un plan d'actions qui sera à mettre en œuvre par les communes, les intercommunalités, les Départements, la Région, appuyés par les opérateurs fonciers publics (les stratégies et l'intervention foncières constituant un levier important) .

Ce plan d'actions mobilisera les collectivités urbaines, périurbaines et rurales, au regard de l'armature propre au territoire du Parc, soit un cœur rural à forts atouts patrimoniaux soumis aux pressions de trois agglomérations.(orientations 13 et 14). Afin de tirer parti des politiques publiques conduites par les acteurs institutionnels et les agglomérations du Nord-Pas-de-Calais ces dernières années, les savoir – faire acquis en matière de reconstruction de la ville sur la ville seront capitalisés et transférés vers les collectivités rurales, qu'il s'agit de guider et d'accompagner dans leurs démarches d'accueil et de développement, tout en les aidant à limiter les extensions urbaines et le mitage des espaces ruraux.

Puis, en raison de la grande diversité des paysages et de leurs composantes tant patrimoniales que socio – économiques, une approche territorialisée s'impose pour assurer leur prise en compte. (orientations 15 à 17).

* Pour les paysages emblématiques que sont le littoral et le marais audomarois, les démarches de gestion intégrée en cours seront poursuivies.

* Pour d'autres paysages spécifiques, comme celui des Monts traversant le territoire d'ouest en est, celui du bocage boulonnais, celui du bassin carrier, le plan d'action en aménagement du territoire prendra en compte les valeurs identitaires propres à chacun d'eux.

Afin de suivre les évolutions des paysages constitutifs du Parc naturel régional, un Observatoire photographique a été mis en place en 2006. Près de 100 points de vue ont été sélectionnés, représentatifs à la fois des caractéristiques identitaires des paysages du territoire et des évolutions potentielles de certains d'entre eux. Une deuxième campagne photographique sera réalisée en 2012. L'analyse des évolutions des différentes campagnes servira de support à une sensibilisation active des élus locaux, ainsi qu'à l'élaboration d'un outil d'aide à la décision. Sur le bassin carrier de Marquise, l'outil existe depuis 1995 et permet le suivi du Plan de paysage. Sur le site des Caps, dans le cadre du label Grand site, un outil de même nature est prévu.

1. Pages

- [Planifier l'aménagement durable du territoire en assurant une gestion économe de l'espace](#)
- [Garantir la qualité du cadre de vie des habitants](#)
- [Sauvegarder le marais audomarois](#)
- [Promouvoir une démarche intégrée sur l'interface terre-mer](#)
- [Développer des démarches territoriales pour des paysages spécifiques](#)
- [Échanger autour des paysages](#)